

Avis public

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1005-26 –
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 982-25.

Ce projet de règlement concerne :

- La correction d'erreurs cléricales et d'incohérences afin d'en améliorer la clarté et l'application ;
- La rectification des articles concernant les formes de lots sur droits acquis.

Lors d'une séance tenue le 20 octobre 2026, le conseil municipal a adopté le projet de *Règlement 1005-26 – Règlement de lotissement modifiant le règlement 982-25*.

Ce projet de règlement concerne toutes les zones de la ville.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 24 novembre 2026, à 18 h, à la salle des miroirs du bâtiment de services du parc des Saphirs située au 175, rue Kildare, Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le contenu de ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 414, avenue Sainte-Brigitte, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 29^e jour d'octobre 2026.



La greffière,
Me Catherine Roy